

Conseil de la Métropole du 24 mars 2022

Salle des Ramiers - Blagnac

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°DEL-22-0341

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : mise à jour des métiers éligibles

L'an deux mille vingt-deux le jeudi vingt-quatre mars à neuf heures vingt-sept, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Salle des Ramiers - Chemin des Ramiers - Blagnac.

Participants

Afférents au Conseil :	133
Présents :	122
Procurations :	9
Date de convocation :	18 mars 2022

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Michel BEUILLE, Mme Sylvie LLOUBERES
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Frédéric LEMAGNER
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Pascal BOUREAU, M. Joseph CARLES, Mme Bernadette GUERY, M. Jean-Michel MAZARDO, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	Mme Sophie BOUBIDI, M. Patrick JIMENA, M. Fabien JOUVE, M. Thomas LAMY, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dalila COUSIN, M. Alain TOPPAN
Cugnaux	Mme Ana FAURE, M. Thomas KARMANN, Mme Marie-Hélène ROURE, M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Patricia PARADIS, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	Mme Brigitte BEC, M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	M. Honoré NOUVEL, Mme Camille POUPONNEAU
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	Mme Céline MORETTO
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE, M. Serge JOP

Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	Mme Caroline ADOUE-BIELSA, Mme Fella ALLAL, M. Christophe ALVES, Mme Françoise AMPOULANGE, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, Mme Patricia BEZ, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Jean-Paul BOUCHE, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. Sacha BRIAND, Mme Hélène CABANES, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, M. Aymeric DEHEURLES, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Cécile DUFRAISSE, M. Jamal EL ARCH, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Isabelle FERRER, M. Vincent GIBERT, M. Francis GRASS, Mme Isabelle HARDY, Mme Caroline HONVAULT, Mme Valérie JACQUET VIOLEAU, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE- DE LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, M. Maxime LE TEXIER, Mme Marine LEFEVRE, Mme Hélène MAGDO, Mme Souhayla MARTY, M. Antoine MAURICE, Mme Odile MAURIN, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Julienne MUKABUCYANA, Mme Nina OCHOA, Mme Gnadang OUSMANE, Mme Julie PHARAMOND, M. François PIQUEMAL, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, M. Clément RIQUET, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nadia SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	M. Patrick CHARTIER, Mme Corinne CURVALE, M. Dominique FOUCHIER, Mme Corinne GINER, M. Laurent SOULIE

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Vincent TERRAIL-NOVES	Dominique FAURE
Mme Béatrice URSULE	Jean-François PORTARRIEU
M. Franck RIBEYRON	Pierre LACAZE
Mme Michèle BLEUSE	Hélène CABANES
M. Jonnhy DUNAL	Gaëtan COGNARD
M. Philippe PERRIN	Jean-Luc MOUDENC
M. Daniel ROUGE	Laurence ARRIBAGE
Mme Agnès BENOIT-LUTMAN	Vincent GIBERT
M. Romain VAILLANT	Karine TRAVAL-MICHELET

Conseillers excusés

Saint-Jean	M. Bruno ESPIC
Toulouse	Mme Agathe ROBY

Délibération n° DEL-22-0341

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : mise à jour des métiers éligibles

Exposé

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le Conseil de la Métropole a approuvé les évolutions du régime indemnitaire des agents de Toulouse Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

L'objectif du RIFSEEP est d'appliquer un niveau de régime indemnitaire qui s'appuie sur les missions exercées par l'agent, permettant ainsi une classification des métiers présents dans la collectivité.

C'est pourquoi il est nécessaire de mettre à jour les annexes relatives à l'IFSE valorisant la technicité informatique.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87 et 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans la Fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis favorable de la Commission Modernisation de la collectivité et Finances du jeudi 10 mars 2022,

Vu l'avis du comité technique de Toulouse Métropole en date du 15 mars 2022,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article unique

Les métiers nécessitant une technicité informatique sont classés de la manière suivante :

Niveaux	Coefficient	Métiers de l'informatique
Niveau 1 : Expert en système d'information et TIC	1	Administrateur système Analyste données Architecte technique Chargé de la sécurité des SI Chargé de méthodes SI Chargé des SI géographiques Chargé OPEN DATA Chargé système poste de travail Consultant système d'information Délégué à la Protection des Données Développeur Intégrateur technique Manager de Projet Numérique RSSI Urbaniste Systèmes d'Information
Niveau 2 : Chargé en système d'information et TIC	0,75	Assistant Projet Numérique Chargé de support et service des SI Réfèrent aux Usages Numériques Technicien assistance utilisateur Techniciens réseaux télécommunications radio Technicien SIG
Niveau 3 : Opérateur des Systèmes d'information et TIC	0,25	Correspondant d'exploitation Opérateur Numérique Opérateur Bases de Données Géo Référentiel

Résultat du vote :

Pour	131
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 29/03/2022

Reçue à la Préfecture le 29/03/2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour extrait conforme,
 Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

ANNEXE 1
Montants de l'IFSE fonctionnelle

DEL-22-0341

FILIERE ADMINISTRATIVE :

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des administrateurs	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés	Agents logés		
G1	Directeur	Administrateurs généraux	21 292 €		1 812 €	
		Administrateurs hors classe	21 292 €	49 980 €	1 812 €	8 820 €
		Administrateurs	19 000 €		1 557 €	
G2	Responsables de domaine	Administrateurs généraux	19 618 €		1 812 €	
		Administrateurs hors classe	19 618 €	46 920 €	1 812 €	8 280 €
		Administrateurs	17 326 €		1 557 €	
G3	Collaborateur	Administrateurs généraux	17 572 €		1 812 €	
		Administrateurs hors classe	17 572 €	42 330 €	1 812 €	7 470 €
		Administrateurs	15 280 €		1 557 €	
G0	Collaborateur occasionnel	Administrateurs généraux	1 263 €		50 €	
		Administrateurs hors classe	1 263 €	42 330 €	50 €	7 470 €
		Administrateurs	1 263 €		50 €	

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des attachés	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés	Agents logés		
G1	Directeur	Attachés hors classe	16 883 €		1 322 €	
		Directeurs	16 883 €	36 210 €	1 322 €	6 390 €
		Attachés principaux	16 883 €		1 322 €	
		Attachés	14 099 €		1 013 €	
G2	Responsable de domaine	Attachés hors classe	15 209 €		1 322 €	
		Directeurs	15 210 €	32 130 €	1 322 €	5 670 €
		Attachés principaux	15 209 €		1 322 €	
		Attachés	12 425 €		1 013 €	
G3.1	Chef de service	Attachés hors classe	14 403 €		1 322 €	
		Directeurs	14 403 €	25 500 €	1 322 €	4 500 €
		Attachés principaux	14 403 €		1 322 €	
		Attachés	11 619 €		1 013 €	
G3.2	Responsable d'équipe	Attachés hors classe	13 907 €		1 322 €	
		Directeurs	13 907 €	25 500 €	1 322 €	4 500 €
		Attachés principaux	13 907 €		1 322 €	
		Attachés	11 123 €		1 013 €	
G4	Collaborateur	Attachés hors classe	13 163 €		1 322 €	
		Directeurs	13 163 €	20 400 €	1 322 €	3 600 €
		Attachés principaux	13 163 €		1 322 €	
		Attachés	10 379 €		1 013 €	
G0	Collaborateur occasionnel	Attachés hors classe	1 263 €		50 €	
		Directeurs	1 263 €	20 400 €	50 €	3 600 €
		Attachés principaux	1 263 €		50 €	
		Attachés	1 263 €		50 €	

ANNEXE 1
Montants de l'IFSE fonctionnelle

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des rédacteurs	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA	
			Agents non logés	Agents logés			
G1	Chef de service	Rédacteurs ppaux 1ère cl	8 545 €	17 480 €	8 030 €	671 € 641 € 610 €	2 380 €
		Rédacteurs ppaux 2è cl	8 270 €				
		Rédacteurs territoriaux	7 995 €				
G2	Responsable d'équipe	Rédacteurs ppaux 1ère cl	8 049 €	16 015 €	7 220 €	671 € 641 € 610 €	2 185 €
		Rédacteurs ppaux 2è cl	7 774 €				
		Rédacteurs territoriaux	7 499 €				
G3	Collaborateur	Rédacteurs ppaux 1ère cl	7 305 €	14 650 €	6 670 €	671 € 641 € 610 €	1 995 €
		Rédacteurs ppaux 2è cl	7 030 €				
		Rédacteurs territoriaux	6 755 €				
G0	Collaborateur occasionnel	Rédacteurs ppaux 1ère cl	1 263 €	14 650 €	6 670 €	50 € 50 € 50 €	1 995 €
		Rédacteurs ppaux 2è cl	1 263 €				
		Rédacteurs territoriaux	1 263 €				

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA	
			Agents non logés	Agents logés			
G1	Responsable d'équipe	Adjoints adm. principaux 1ère cl.	4 845 €	11 340 €	7 090 €	315 € 315 € 305 €	1 260 €
		Adjoints ad. principaux 2ème cl.	4 845 €				
		Adjoints administratifs	4 753 €				
G2	Collaborateur	Adjoints adm. principaux 1ère cl.	4 101 €	10 800 €	6 750 €	315 € 315 € 305 €	1 200 €
		Adjoints ad. principaux 2ème cl.	4 101 €				
		Adjoints administratifs	4 009 €				
G0	Collaborateur occasionnel	Adjoints adm. principaux 1ère cl.	1 263 €	10 800 €	6 750 €	50 € 50 € 50 €	1 200 €
		Adjoints ad. principaux 2ème cl.	1 263 €				
		Adjoints administratifs	1 263 €				

ANNEXE 1
Montants de l'IFSE fonctionnelle

FILIERE TECHNIQUE :

Fonctions	Cadre d'emploi des ingénieurs en chef	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA	
			Agents non logés	Agents logés			
G1	Directeur	Ingénieurs Généraux	22 923 €	57 120 €	42 840 €	1 993 €	10 080 €
		Ingénieurs en Chef hors classe					
		Ingénieurs en Chef					
G2	Responsable de domaine	Ingénieurs Généraux	21 249 €	49 980 €	37 490 €	1 993 €	8 820 €
		Ingénieurs en Chef hors classe					
		Ingénieurs en Chef					
G4	Collaborateur	Ingénieurs Généraux	19 203 €	42 330 €	31 750 €	1 993 €	7 470 €
		Ingénieurs en Chef hors classe					
		Ingénieurs en Chef					
G0	Collaborateur occasionnel	Ingénieurs Généraux	1 263 €	42 330 €	31 750 €	50 €	7 470 €
		Ingénieurs en Chef hors classe					
		Ingénieurs en Chef					

Fonctions	Cadre d'emploi des ingénieurs	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA	
			Agents non logés	Agents logés			
G1	Directeur	Ingénieurs hors classe	22 923 €	36 210 €	22 310 €	1 993 €	6 390 €
		Ingénieurs principaux à/c du 5ème éch	22 923 €			1 993 €	
		Ingénieurs principaux jusqu'au 4ème éch	20 116 €			1 681 €	
		Ingénieurs à/c du 7ème échelon	17 300 €			1 369 €	
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon	16 072 €			1 232 €	
G2	Responsable de domaine	Ingénieurs hors classe	21 249 €	32 130 €	17 205 €	1 993 €	5 670 €
		Ingénieurs principaux à/c du 5ème éch	21 249 €			1 993 €	
		Ingénieurs principaux jusqu'au 4ème éch	18 442 €			1 681 €	
		Ingénieurs à/c du 7ème échelon	15 626 €			1 369 €	
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon	14 398 €			1 232 €	
G3.1	Chef de service	Ingénieurs hors classe	20 443 €	32 130 €	17 205 €	1 993 €	5 670 €
		Ingénieurs principaux à/c du 5ème éch	20 443 €			1 993 €	
		Ingénieurs principaux jusqu'au 4ème éch	17 636 €			1 681 €	
		Ingénieurs à/c du 7ème échelon	14 820 €			1 369 €	
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon	13 592 €			1 232 €	
G3.2	Responsable d'équipe	Ingénieurs hors classe	19 947 €	25 500 €	14 320 €	1 993 €	4 500 €
		Ingénieurs principaux à/c du 5ème éch	19 947 €			1 993 €	
		Ingénieurs principaux jusqu'au 4ème éch	17 140 €			1 681 €	
		Ingénieurs à/c du 7ème échelon	14 324 €			1 369 €	
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon	13 096 €			1 232 €	
G4	Collaborateur	Ingénieurs hors classe	19 203 €	25 500 €	14 320 €	1 993 €	4 500 €
		Ingénieurs principaux à/c du 5ème éch	19 203 €			1 993 €	
		Ingénieurs principaux jusqu'au 4ème éch	16 396 €			1 681 €	
		Ingénieurs à/c du 7ème échelon	13 580 €			1 369 €	
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon	12 352 €			1 232 €	
G0	Collaborateur occasionnel	Ingénieurs hors classe	1 263 €	25 500 €	14 320 €	50 €	4 500 €
		Ingénieurs principaux à/c du 5ème éch	1 263 €			50 €	
		Ingénieurs principaux jusqu'au 4ème éch	1 263 €			50 €	
		Ingénieurs à/c du 7ème échelon	1 263 €			50 €	
		Ingénieurs jusqu'au 6ème échelon	1 263 €			50 €	

ANNEXE 1
Montants de l'IFSE fonctionnelle

Fonctions	Cadre d'emploi des Techniciens	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montant annuel de majoration maximum	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés	Agents logés		
G1	Chef de service	Techniciens principaux 1ère classe	8 545 €	900 €	17 480 €	8 030 €	671 €
		Techniciens principaux 2ème classe	8 270 €	900 €			641 €
		Techniciens	7 995 €	900 €			610 €
G2	Responsable d'équipe	Techniciens principaux 1ère classe	8 049 €	900 €	16 015 €	7 220 €	671 €
		Techniciens principaux 2ème classe	7 774 €	900 €			641 €
		Techniciens	7 499 €	900 €			610 €
G3	Collaborateur	Techniciens principaux 1ère classe	7 305 €	900 €	14 650 €	6 670 €	671 €
		Techniciens principaux 2ème classe	7 030 €	900 €			641 €
		Techniciens	6 755 €	900 €			610 €
G0	Collaborateur occasionnel	Techniciens principaux 1ère classe	1 263 €	900 €	14 650 €	6 670 €	50 €
		Techniciens principaux 2ème classe	1 263 €	900 €			50 €
		Techniciens	1 263 €	900 €			50 €

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des agents de maîtrise	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montant annuel de majoration maximum	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés	Agents logés		
G1	Responsable d'équipe	Agents de maîtrise principaux	6 259 €	900 €	11 340 €	7 090 €	472 €
		Agents de maîtrise	5 733 €	900 €			414 €
G2	Collaborateur	Agents de maîtrise principaux	5 515 €	900 €	10 800 €	6 750 €	472 €
		Agents de maîtrise	4 989 €	900 €			414 €
G0	Collaborateur occasionnel	Agents de maîtrise principaux	1 263 €	900 €	10 800 €	6 750 €	50 €
		Agents de maîtrise	1 263 €	900 €			50 €

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des adjoints techniques	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montant annuel de majoration maximum	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
				Agents non logés	Agents logés		
G1	Responsable d'équipe	Adjoints techn. principaux 1ère cl.	4 845 €	900 €	11 340 €	7 090 €	315 €
		Adjoints tech. principaux 2ème cl.	4 845 €	900 €			315 €
		Adjoints techniques	4 753 €	900 €			305 €
G2	Collaborateur	Adjoints techn. principaux 1ère cl.	4 101 €	900 €	10 800 €	6 750 €	315 €
		Adjoints tech. principaux 2ème cl.	4 101 €	900 €			315 €
		Adjoints techniques	4 009 €	900 €			305 €
G0	Collaborateur occasionnel	Adjoints techn. principaux 1ère cl.	1 263 €	900 €	10 800 €	6 750 €	50 €
		Adjoints tech. principaux 2ème cl.	1 263 €	900 €			50 €
		Adjoints techniques	1 263 €	900 €			50 €

ANNEXE 1
Montants de l'IFSE fonctionnelle

FILIERE CULTURELLE :

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des conservateurs du patrimoine	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA	
			Agents non logés	Agents logés			
G1	Directeur	Conservateurs patrimoine chef	13 833 €	46 920 €	25 810 €	950 € 850 €	8 280 €
		Conservateurs patrimoine	12 633 €				
G2	Responsable de domaine	Conservateurs patrimoine chef	12 159 €	40 290 €	22 160 €	950 € 850 €	7 110 €
		Conservateurs patrimoine	10 959 €				
G3	Chef de service	Conservateurs patrimoine chef	11 353 €	34 450 €	18 950 €	950 € 850 €	6 080 €
		Conservateurs patrimoine	10 153 €				
G4	Collaborateur	Conservateurs patrimoine chef	10 113 €	31 450 €	17 298 €	950 € 850 €	5 550 €
		Conservateurs patrimoine	8 913 €				
G0	Collaborateur occasionnel	Conservateurs patrimoine chef	1 263 €	31 450 €	17 298 €	50 € 50 €	5 550 €
		Conservateurs patrimoine	1 263 €				

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des conservateurs des bibliothèques	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA	
			Agents non logés	Agents logés			
G1	Directeur	Conservateurs bibliothèques en chef	13 533 €	34 000 €	34 000 €	950 € 850 €	6 000 €
		Conservateurs de bibliothèques	12 633 €				
G2	Responsable de domaine	Conservateurs bibliothèques en chef	11 859 €	31 450 €	31 450 €	950 € 850 €	5 550 €
		Conservateurs de bibliothèques	10 959 €				
G3.1	Chef de service	Conservateurs bibliothèques en chef	11 053 €	29 750 €	29 750 €	950 € 850 €	5 250 €
		Conservateurs de bibliothèques	10 153 €				
G3.2	Collaborateur	Conservateurs bibliothèques en chef	9 813 €	29 750 €	29 750 €	950 € 850 €	5 250 €
		Conservateurs de bibliothèques	8 913 €				
G0	Collaborateur occasionnel	Conservateurs bibliothèques en chef	1 263 €	29 750 €	29 750 €	50 € 50 €	5 250 €
		Conservateurs de bibliothèques	1 263 €				

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des attachés de conservation du patrimoine	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA	
			Agents non logés	Agents logés			
G1	Chef de service	Attachés principaux conserv. patrimoine	9 703 €	29 750 €	29 750 €	800 €	5 250 €
		Attachés de conservation du patrimoine					
G2.1	Responsable d'équipe	Attachés principaux conserv. patrimoine	9 207 €	27 200 €	27 200 €	800 €	4 800 €
		Attachés de conservation du patrimoine					
G2	Collaborateur	Attachés principaux conserv. patrimoine	8 463 €	27 200 €	27 200 €	800 €	4 800 €
		Attachés de conservation du patrimoine					
G0	Collaborateur occasionnel	Attachés principaux conserv. patrimoine	1 263 €	27 200 €	27 200 €	50 €	4 800 €
		Attachés de conservation du patrimoine					

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des bibliothécaires	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA	
			Agents non logés	Agents logés			
G1	Chef de service	Bibliothécaires principaux	9 703 €	29 750 €	29 750 €	800 €	5 250 €
		Bibliothécaires					
G2.1	Responsable d'équipe	Bibliothécaires principaux	9 207 €	27 200 €	27 200 €	800 €	4 800 €
		Bibliothécaires					
G2	Collaborateur	Bibliothécaires principaux	8 463 €	27 200 €	27 200 €	800 €	4 800 €
		Bibliothécaires					
G0	Collaborateur occasionnel	Bibliothécaires principaux	1 263 €	27 200 €	27 200 €	50 €	4 800 €
		Bibliothécaires					

ANNEXE 1
Montants de l'IFSE fonctionnelle

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés	Agents logés		
G1.1	Chef de service	Assistants de conservation 1ère cl	8 545 €	16 720 €	16 720 €	671 €
		Assistants de conservation 2è cl	8 270 €			641 €
		Assistants de conservation territoriaux	7 995 €			610 €
G1.2	Responsable d'équipe	Assistants de conservation 1ère cl	8 049 €	16 720 €	16 720 €	671 €
		Assistants de conservation 2è cl	7 774 €			641 €
		Assistants de conservation territoriaux	7 499 €			610 €
G2	Collaborateur	Assistants de conservation 1ère cl	7 305 €	14 960 €	14 960 €	671 €
		Assistants de conservation 2è cl	7 030 €			641 €
		Assistants de conservation territoriaux	6 755 €			610 €
G0	Collaborateur occasionnel	Assistants de conservation 1ère cl	1 263 €	14 960 €	14 960 €	50 €
		Assistants de conservation 2è cl	1 263 €			50 €
		Assistants de conservation territoriaux	1 263 €			50 €

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés	Agents logés		
G1	Responsable d'équipe	Adjoints patrimoine principaux 1ère cl.	4 845 €	11 340 €	7 090 €	315 €
		Adjoints du patrimoine principaux 2ème cl.	4 845 €			315 €
		Adjoints du patrimoine	4 753 €			305 €
G2	Collaborateur	Adjoints patrimoine principaux 1ère cl.	4 101 €	10 800 €	6 750 €	315 €
		Adjoints du patrimoine principaux 2ème cl.	4 101 €			315 €
		Adjoints du patrimoine	4 009 €			305 €
G0	Collaborateur occasionnel	Adjoints patrimoine principaux 1ère cl.	1 263 €	10 800 €	6 750 €	50 €
		Adjoints du patrimoine principaux 2ème cl.	1 263 €			50 €
		Adjoints du patrimoine	1 263 €			50 €

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des Directeurs établissements d'enseignement artistique	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés	Agents logés		
G1	Directeur	Directeur d'établissement artistique 1ère catégorie	22 928 €	25 500 €	14 320 €	1 150 €
		Directeur d'établissement artistique 2ème catégorie				
G0	Collaborateur occasionnel	Directeur d'établissement artistique 1ère catégorie	1 263 €	25 500 €	14 320 €	50 €
		Directeur d'établissement artistique 2ème catégorie				

ANNEXE 1
Montants de l'IFSE fonctionnelle

FILIERE MEDICO-SOCIAL et SOCIALE - secteur médico-social

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des Médecins territoriaux	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés	Agents logés		
G1	Chef de service	Médecins territoriaux hors classe	11 644 €	43 180 €	43 180 €	1 017 €
		Médecins territoriaux 1ère classe	10 179 €			854 €
		Médecins territoriaux 2ème classe	10 141 €			850 €
G2	Responsable d'équipe	Médecins territoriaux hors classe	11 161 €	38 250 €	38 250 €	1 017 €
		Médecins territoriaux 1ère classe	9 695 €			854 €
		Médecins territoriaux 2ème classe	9 657 €			850 €
G3	Collaborateur	Médecins territoriaux hors classe	10 417 €	29 495 €	29 495 €	1 017 €
		Médecins territoriaux 1ère classe	8 951 €			854 €
		Médecins territoriaux 2ème classe	8 913 €			850 €
G0	Collaborateur occasionnel	Médecins territoriaux hors classe	1 263 €	29 495 €	29 495 €	50 €
		Médecins territoriaux 1ère classe	1 263 €			50 €
		Médecins territoriaux 2ème classe	1 263 €			50 €

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des psychologues	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés	Agents logés		
G1	Chef de service	Psychologues hors classe	7 184 €	25 500 €	25 500 €	520 €
		Psychologues				
G2	Collaborateur	Psychologues hors classe	5 944 €	20 400 €	20 400 €	520 €
		Psychologues				
G0	Collaborateur occasionnel	Psychologues hors classe	1 263 €	20 400 €	20 400 €	50 €
		Psychologues				

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des Cadres de santé paramédicaux	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés	Agents logés		
G1	Chef de service	Cadres de santé supérieur	9 020 €	25 500 €	25 500 €	724 €
		Cadres de santé 1ère classe	9 020 €			724 €
		Cadres de santé 2ème classe	8 363 €			651 €
G2	Responsable d'équipe	Cadres de santé supérieur	8 524 €	20 400 €	20 400 €	724 €
		Cadres de santé 1ère classe	8 524 €			724 €
		Cadres de santé 2ème classe	7 867 €			651 €
G3	Collaborateur	Cadres de santé supérieur	7 780 €	20 400 €	20 400 €	724 €
		Cadres de santé 1ère classe	7 780 €			724 €
		Cadres de santé 2ème classe	7 123 €			651 €
G0	Collaborateur occasionnel	Cadres de santé supérieur	1 263 €	20 400 €	20 400 €	50 €
		Cadres de santé 1ère classe	1 263 €			50 €
		Cadres de santé 2ème classe	1 263 €			50 €

Groupes fonctions	Cadre d'emplois des Masseurs-kinésithérapeutes, Psychométriciens et Orthophonistes	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés	Agents logés		
G3	Collaborateur	Hors classe	7 780 €	20 400 €	20 400 €	724 €
		Classe supérieure				
		Classe Normale				
G0	Collaborateur occasionnel	Hors classe	1 263 €	20 400 €	20 400 €	50 €
		Classe supérieure				
		Classe Normale				

ANNEXE 1
Montants de l'IFSE fonctionnelle

Fonctions	Cadre d'emploi des Puéricultrices	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés	Agents logés		
G1 Chef de service	Puéricultrices hors classe	9 020 €	19 480 €	19 480 €	724 €	3 440 €
	Puéricultrices de classe supérieure					
	Puéricultrices classe normale					
G2 Responsable d'équipe	Puéricultrices hors classe	8 524 €	15 300 €	15 300 €	724 €	2 700 €
	Puéricultrices de classe supérieure					
	Puéricultrices classe normale					
G3 Collaborateur	Puéricultrices hors classe	7 780 €	15 300 €	15 300 €	724 €	2 700 €
	Puéricultrices de classe supérieure					
	Puéricultrices classe normale					
G0 Collaborateur occasionnel	Puéricultrices hors classe	1 263 €	15 300 €	15 300 €	50 €	2 700 €
	Puéricultrices de classe supérieure					
	Puéricultrices classe normale					

ANNEXE 1
Montants de l'IFSE fonctionnelle

Fonctions	Cadre d'emploi des Infirmiers soins généraux	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés	Agents logés		
G1	Chef de service	Infirmières soins généraux hors classe	7 169 €	19 480 €	19 480 €	518 €
		Infirmières soins généraux classe supérieure	7 169 €			518 €
		Infirmières soins généraux	6 559 €			451 €
G2	Responsable d'équipe	Infirmières soins généraux hors classe	6 673 €	15 300 €	15 300 €	518 €
		Infirmières soins généraux classe supérieure	6 673 €			518 €
		Infirmières soins généraux	6 063 €			451 €
G3	Collaborateur	Infirmières soins généraux hors classe	5 929 €	15 300 €	15 300 €	518 €
		Infirmières soins généraux classe supérieure	5 929 €			518 €
		Infirmières soins généraux	5 319 €			451 €
G0	Collaborateur occasionnel	Infirmières soins généraux hors classe	1 263 €	15 300 €	15 300 €	50 €
		Infirmières soins généraux classe supérieure	1 263 €			50 €
		Infirmières soins généraux	1 263 €			50 €

Fonctions	Cadre d'emploi des Techniciens paramédicaux	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés	Agents logés		
G1	Responsable d'équipe	Techniciens paramédicaux classe supérieure	5 923 €	9 000 €	5 150 €	435 €
		Techniciens paramédicaux classe normale	5 354 €			372 €
G2	Collaborateur	Techniciens paramédicaux classe supérieure	5 179 €	8 010 €	4 680 €	435 €
		Techniciens paramédicaux classe normale	4 610 €			372 €
G0	Collaborateur occasionnel	Techniciens paramédicaux classe supérieure	1 263 €	8 010 €	4 680 €	50 €
		Techniciens paramédicaux classe normale	1 263 €			50 €

Fonctions	Cadre d'emploi des Auxiliaires de puériculture	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés	Agents logés		
G1	Responsable d'équipe	Auxiliaires de puériculture principales de 1è	4 845 €	11 340 €	7 090 €	315 €
		Auxiliaires de puériculture principales de 2è				
G2	Collaborateur	Auxiliaires de puériculture principales de 1è	4 101 €	10 800 €	6 750 €	315 €
		Auxiliaires de puériculture principales de 2è				
G2	Collaborateur occasionnel	Auxiliaires de puériculture principales de 1è	1 263 €	10 800 €	6 750 €	50 €
		Auxiliaires de puériculture principales de 2è				

ANNEXE 1
Montants de l'IFSE fonctionnelle

FILIERE MEDICO-SOCIAL et SOCIALE - secteur social

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des Conseillers socio-éducatifs	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés	Agents logés		
G1.1	Chef de service	Conseillers socio-éducatifs supérieur Conseillers socio-éducatifs	9 098 €	19 480 €	19 480 €	733 € 3 440 €
G1.2	Responsable d'équipe	Conseillers socio-éducatifs supérieur Conseillers socio-éducatifs	8 602 €	19 480 €	19 480 €	733 € 3 440 €
G2	Collaborateur	Conseillers socio-éducatifs supérieur Conseillers socio-éducatifs	7 858 €	15 300 €	15 300 €	733 € 2 700 €
G0	Collaborateur occasionnel	Conseillers socio-éducatifs supérieur Conseillers socio-éducatifs	1 263 €	15 300 €	15 300 €	50 € 2 700 €

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des Assistants socio-éducatifs	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés	Agents logés		
G1.1	Chef de service	Assistants socio-éducatif classe exceptionnelle Assistants socio-éducatifs	9 118 €	11 970 €	11 970 €	735 € 1 630 €
G1	Responsable d'équipe	Assistants socio-éducatif classe exceptionnelle Assistants socio-éducatifs	8 622 €	11 970 €	11 970 €	735 € 1 630 €
G2	Collaborateur	Assistants socio-éducatif classe exceptionnelle Assistants socio-éducatifs	7 878 €	10 560 €	10 560 €	735 € 1 440 €
G0	Collaborateur occasionnel	Assistants socio-éducatif classe exceptionnelle Assistants socio-éducatifs	1 263 €	10 560 €	10 560 €	50 € 1 440 €

Fonctions	Cadre d'emploi des Educateurs de jeunes enfants	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés	Agents logés		
G1.1	Chef de service	Educateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle Educateurs de jeunes enfants 1ère classe	9 118 €	14 000 €	14 000 €	735 € 1 680 €
G1	Responsable d'équipe	Educateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle Educateurs de jeunes enfants 1ère classe	8 622 €	13 500 €	13 500 €	735 € 1 620 €
G2	Collaborateur	Educateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle Educateurs de jeunes enfants	7 878 €	13 000 €	13 000 €	735 € 1 560 €
G0	Collaborateur occasionnel	Educateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle Educateurs de jeunes enfants	1 263 €	13 000 €	13 000 €	50 € 1 560 €

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des Agents spécialisés des écoles maternelles	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés	Agents logés		
G1	Responsable d'équipe	ATSEM principaux de 1ère classe ATSEM principaux de 2ème classe	4 845 €	11 340 €	7 090 €	315 € 1 260 €
G2	Collaborateur	ATSEM principaux de 1ère classe ATSEM principaux de 2ème classe	4 101 €	10 800 €	6 750 €	315 € 1 200 €
G0	Collaborateur occasionnel	ATSEM principaux de 1ère classe ATSEM principaux de 2ème classe	1 263 €	10 800 €	6 750 €	50 € 1 200 €

ANNEXE 1
Montants de l'IFSE fonctionnelle

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des agents sociaux	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA	
			Agents non logés	Agents logés			
G1	Responsable d'équipe	Agents sociaux principaux 1ère cl.			315 €		
		Agents sociaux principaux 2ème cl.	4 845 €		315 €	1 260 €	
		Agents sociaux	4 753 €	11 340 €	7 090 €	305 €	
G2	Collaborateur	Agents sociaux principaux 1ère cl.	4 101 €		315 €		
		Agents sociaux principaux 2ème cl.	4 101 €	10 800 €	6 750 €	315 €	1 200 €
		Agents sociaux	4 009 €			305 €	
G0	Collaborateur occasionnel	Agents sociaux principaux 1ère cl.	1 263 €		50 €		
		Agents sociaux principaux 2ème cl.	1 263 €	10 800 €	6 750 €	50 €	1 200 €
		Agents sociaux	1 263 €			50 €	

ANNEXE 1
Montants de l'IFSE fonctionnelle

FILIERE ANIMATION :

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des animateurs	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA	
			Agents non logés	Agents logés			
G1	Chef de service	Animateurs ppaux 1ère cl	8 545 €	17 480 €	8 030 €	671 € 641 € 610 €	2 380 €
		Animateurs ppaux 2è cl	8 270 €				
		Animateurs territoriaux	7 995 €				
G2	Responsable d'équipe	Animateurs ppaux 1ère cl	8 049 €	16 015 €	7 220 €	671 € 641 € 610 €	2 185 €
		Animateurs ppaux 2è cl	7 774 €				
		Animateurs territoriaux	7 499 €				
G3	Collaborateur	Animateurs ppaux 1ère cl	7 305 €	14 650 €	6 670 €	671 € 641 € 610 €	1 995 €
		Animateurs ppaux 2è cl	7 030 €				
		Animateurs territoriaux	6 755 €				
G0	Collaborateur occasionnel	Animateurs ppaux 1ère cl	1 263 €	14 650 €	6 670 €	50 € 50 € 50 €	1 995 €
		Animateurs ppaux 2è cl	1 263 €				
		Animateurs territoriaux	1 263 €				

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des adjoints d'animation	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA	
			Agents non logés	Agents logés			
G1	Responsable d'équipe	Adjoints d'animation principaux 1ère cl.	4 845 €	11 340 €	7 090 €	315 € 315 € 305 €	1 260 €
		Adjoints d'animation principaux 2ème cl.	4 845 €				
		Adjoints d'animation	4 753 €				
G2	Collaborateur	Adjoints d'animation principaux 1ère cl.	4 101 €	10 800 €	6 750 €	315 € 315 € 305 €	1 200 €
		Adjoints d'animation principaux 2ème cl.	4 101 €				
		Adjoints d'animation	4 009 €				
G0	Collaborateur occasionnel	Adjoints d'animation principaux 1ère cl.	1 263 €	10 800 €	6 750 €	50 € 50 € 50 €	1 200 €
		Adjoints d'animation principaux 2ème cl.	1 263 €				
		Adjoints d'animation	1 263 €				

ANNEXE 1
Montants de l'IFSE fonctionnelle

FILIERE SPORTIVE :

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des conseillers des APS	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés	Agents logés		
G1	Conseillers principaux des APS	7 727 €	25 500 €	25 500 €	580 €	4 500 €
	Conseillers des APS					
G2	Conseillers principaux des APS	7 231 €	20 400 €	20 400 €	580 €	3 600 €
	Conseillers des APS					
G3	Conseillers principaux des APS	6 487 €	20 400 €	20 400 €	580 €	3 600 €
	Conseillers des APS					
G0	Conseillers principaux des APS	1 263 €	20 400 €	20 400 €	50 €	3 600 €
	Conseillers des APS					

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des éducateurs des APS	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés	Agents logés		
G1	Educateurs des APS ppaux 1ère cl	8 545 €	17 480 €	8 030 €	671 €	2 380 €
	Educateurs des APS ppaux 2è cl	8 270 €			641 €	
	Educateurs des APS territoriaux	7 995 €			610 €	
G2	Educateurs des APS ppaux 1ère cl	8 049 €	16 015 €	7 220 €	671 €	2 185 €
	Educateurs des APS ppaux 2è cl	7 774 €			641 €	
	Educateurs des APS territoriaux	7 499 €			610 €	
G3	Educateurs des APS ppaux 1ère cl	7 305 €	14 650 €	6 670 €	671 €	1 995 €
	Educateurs des APS ppaux 2è cl	7 030 €			641 €	
	Educateurs des APS territoriaux	6 755 €			610 €	
G0	Educateurs des APS ppaux 1ère cl	1 263 €	14 650 €	6 670 €	50 €	1 995 €
	Educateurs des APS ppaux 2è cl	1 263 €			50 €	
	Educateurs des APS territoriaux	1 263 €			50 €	

Groupes fonctions	Cadre d'emploi des opérateurs des APS	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montants plafonds IFSE		Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
			Agents non logés	Agents logés		
G1	Opérateurs principaux des APS	4 845 €	11 340 €	7 090 €	315 €	1 260 €
	Opérateurs qualifiés des APS					
	Opérateurs des APS					
G2	Opérateurs principaux des APS	4 101 €	10 800 €	6 750 €	315 €	1 200 €
	Opérateurs qualifiés des APS					
	Opérateurs des APS					
G0	Opérateurs principaux des APS	1 263 €	10 800 €	6 750 €	50 €	1 200 €
	Opérateurs qualifiés des APS					
	Opérateurs des APS					

ANNEXE 1
Montants de l'IFSE fonctionnelle

Situations spécifiques

Groupes fonctions des collaborateurs sans référence à un cadre d'emplois de la fonction publique territoriale		Métiers	Montants bruts annuels IFSE fonctionnelle	Montant annuel de majoration maximum	Montants plafonds IFSE	Montants bruts annuels CIA votés	Montants maximum CIA
Ga	Personnel Technique et administratif du Théâtre Orchestre National du Capitole (spécifique culturel)	Métiers techniques de la scène	1 263 €		14 650 €	50 €	1 995 €
		Métiers techniques de la confection et fabrication					
		Métiers administratifs du spectacle					
Gb	Personnel Danseurs du Théâtre Orchestre National du Capitole	Premiers solistes "Etoiles"	2 178 €	2 000 €	14 650 €	50 €	1 995 €
		Solistes					
		Demi-Solistes					
		Corps de ballet					
Gc	Personnel Musiciens du Théâtre Orchestre National du Capitole	Musiciens hors catégorie et 1ère catégorie	1 263 €	12 000 €	14 650 €	50 €	1 995 €
		Musiciens 2ème catégorie A					
		Musiciens 2ème catégorie B					
		Musiciens 3ème catégorie					
Gd	Personnel Artistes du Choeur du Théâtre Orchestre National du Capitole		1 263 €	8 000 €	14 650 €	50 €	1 995 €

ANNEXE 2
IFSE technicité

IFSE technicité informatique	Montant de référence annuel	7 200,00 €
-------------------------------------	------------------------------------	-------------------

Niveaux	Coefficient	Métiers de l'informatique
<p align="center">Niveau 1 : Expert en système d'information et TIC</p>	1	Administrateur système Analyste données Architecte technique Chargé de la sécurité des SI Chargé de méthodes SI Chargé des SI géographiques Chargé OPEN DATA Chargé système poste de travail Consultant système d'information Délégué à la Protection des Données Développeur Intégrateur technique Manager de Projet Numérique RSSI Urbaniste Systèmes d'Information
<p align="center">Niveau 2 : Chargé en système d'information et TIC</p>	0,75	Assistant Projet Numérique Chargé de support et service des SI Référent aux Usages Numériques Technicien assistance utilisateur Techniciens réseaux télécommunications radio Technicien SIG
<p align="center">Niveau 3 : Opérateur des Systèmes d'information et TIC</p>	0,25	Correspondant d'exploitation Opérateur Numérique Opérateur Bases de Données Géo Référentiel

ANNEXE 2
IFSE technicité

IFSE régisseur	Montant de référence annuel	1 296,00 €
-----------------------	------------------------------------	-------------------

IFSE régisseur	Montants annuels	Conditions d'éligibilité
Niveau 1 : Régies complexes avec volumétrie RA > 18 000€ RR > 250 000€	1 296,00 €	Agents de catégorie B ou C nommés par arrêté sur des missions de régisseur d'avances ou de recettes Coefficient suivant la complexité de la Régie déterminée par le règlement intérieur établi par la Direction des Finances
Niveau 2 : Régies complexes avec volumétrie RA < 18 000€ RR < 250 000€	864,00 €	
Niveau 3 : Régies simples avec volumétrie RA > 18 000€ RR > 250 000€	648,00 €	
Niveau 4 : Régies simples avec volumétrie RA < 18 000€ RR < 250 000€	432,00 €	

ANNEXE 2
IFSE technicité

IFSE Agent de développement territorial	Montant de référence annuel	2 520,00 €
--	------------------------------------	-------------------

Niveaux	Coefficient	Conditions d'éligibilité
Niveau 1 : expert dans la coordination et développement local territorialisé	1,00	Agent détenant une expertise dans la coordination et développement local territorialisé en lien avec la population et les élus, affecté à la Direction de l'action territoriale
Niveau 2 : chargé de la coordination et développement local territorialisé	0,81	

IFSE habilitation funéraire	Montant de référence annuel	7 200,00 €
------------------------------------	------------------------------------	-------------------

Niveaux	Coefficient	Conditions d'éligibilité
Niveau 1 : Porteur chauffeur fossoyeur avec permis PL + CACES mini pelle et spécialité gravure	1,00	Agents exerçant des missions liés à l'activité funéraire et/ou de soins au défunt des services des pompes funèbres ou du crématorium
Niveau 2 : Porteur chauffeur fossoyeur avec avec CACES mini pelle et spécialité gravure et Agent de chambre funéraire	0,84	
Niveau 3 : Chauffeur convoi longue distance	0,67	
Niveau 4 : Opérateur Crémation Porteur chauffeur fossoyeur des PF	0,50	
Niveau 5 : Maître de Cérémonie PF / Crématorium	0,34	
Niveau 6 : Thanatopracteur	0,25	
Niveau 7 : Agent d'accueil des services funéraires	0,09	

ANNEXE 2
IFSE technicité

IFSE spectacle vivant	Montant de référence annuel	900,00 €
------------------------------	------------------------------------	-----------------

Niveaux	Coefficient	Conditions d'éligibilité
Niveau 1 : Métiers techniques liés à la scène d'une capacité de plus de 150 places (Régisseur de grande salles - accessoiristes - machinistes - techniciens de spectacle)	1,00	Métiers du spectacle vivant relevant de la catégorie B ou C ou d'un niveau de rémunération équivalent requérant un savoir-faire spécifique
Niveau 2 Métiers techniques liés à la confection et à la fabrication (perruquiers - couturiers - maquilleurs - habilleurs - décorateurs)	0,89	
Niveau 3 : Régisseur de salles moyennes d'une capacité maximale de 150 places	0,75	

IFSE	Montant de référence annuel	Conditions d'éligibilité
Educateur spécialisé	2 040,00 €	Agents exerçant les fonctions d'éducateur spécialisé en charge de missions de prévention spécialisée
Médiateur culturel	164,00 €	Agents exerçant les fonctions de médiateur culturel spécialisé PSTN (<i>Patrimoine, scientifique, Technique et Naturel</i>), Monuments historiques et Musées
Réfèrent d'équipe Propreté	110,00 €	Agents de catégorie C des services propreté assurant un rôle de correspondant entre les équipes opérationnelles et les managers de proximité
Actions de tutorat	1 128,00 €	Agents non éligibles à la NBI maître d'apprentissage et nommé par l'autorité territoriale pour assurer l'accompagnement d'un agent dans son parcours de professionnalisation
Surveillant DMT	984,00 €	Agents affectés à la Direction des moyens techniques en charge de la surveillance des tournées des OM
SSIAP	624,00 €	Agent occupant en plus de leur mission principale une fonction d'agent de sécurité incendie et de secours aux personnes dans les établissements recevant du public sanctionné par un diplôme

ANNEXE 2
IFSE technicité

IFSE agent de collecte spécialisé chauffeur	Montant de référence annuel
--	------------------------------------

Niveaux	Montant brut annuel	Conditions d'éligibilité
Niveau 1 : agent de collecte spécialité chauffeur (fixe ou voltigeur) au domaine de la collecte de la direction des déchets	360,00 €	Agent chauffeur au domaine collecte de la Direction des déchets assurant les missions de chauffeur des bennes à ordures ménagères en charge du suivi du plan de collecte sur le territoire métropolitain.
Niveau 1 : agent de collecte spécialité chauffeur assurant le remplacement d'un agnt fixe au domaine de la collecte de la direction des déchets	180,00 €	

ANNEXE 3

IFSE sujétion liée à l'organisation du temps de travail

IFSE sujétion versée après service fait liée à l'organisation du temps de travail	Montant		Conditions d'éligibilité
	Bonification VSD	155,00 €	par week-end complet travaillé
Bonification pour travail régulier le samedi	43,00 €	dès le 1er samedi travaillé sur l'année civile	Pour les agents des services techniques opérationnels de la Direction déléguée Proximité sur voie publique (DMT-Pôles territoriaux) pour un minium de 7 heures de travail effectif
		à compter du 10ème samedi travaillé sur l'année civile	Pour tout agent amené à travailler régulièrement les samedis pour un minium de 7 heures de travail effectif
Bonification pour travail régulier le dimanche ou jour férié	65,00 €	dès le 1er dimanche travaillé	Pour tout agent amené à travailler régulièrement les dimanches ou jours fériés pour un minium de 7 heures de travail effectif
Bonification pour travail régulier la nuit	70,00 €	par nuit	Agents amenés à travailler dans leur cycle de travail entre 22h et 5h pour un minium de 7 heures de travail effectif

Sujétions horaires des personnels techniques et administratifs du TONC	Conditions d'éligibilité : agents de cat. B ou C
	Montant de référence annuel : 3084,00€
Niveau 1 : Accessoiristes	1
Niveau 2 : Machinistes plateau	0,88
Niveau 3 : Machinistes cintriers - Régisseurs techniques d'orchestre - Techniciens d'orchestre - Régisseur technique Halle aux Grains	0,47
Niveau 4 : Régisseurs lumière ou audiovisuel - Techniciens lumière ou audiovisuel - Pupitreurs - Habilleurs - Maquilleurs - Coiffeurs - Perruquiers	0,40
Niveau 5 : Machinistes chauffeurs	0,27
Niveau 6 : Agents de billetterie - Régisseurs du Chœur ou du Ballet - Adjoint bibliothèque de l'Orchestre	0,23

ANNEXE 3
IFSE sujétion liée à l'organisation du temps de travail

Sujétion particulière liées aux représentations du TONC	Montant forfaitaire	Conditions d'éligibilité
En responsabilité de production	217,00 €	Personnel de cat. B ou C par production dans la limite de 6 productions cumulé avec l'indemnité de la réalisation
En responsabilité de réalisation (son, vidéo, lumière) pour une captation audiovisuelle interne,	217,00 €	Personnel de cat. B ou C par production audiovisuelle dans la limite de 6 par an cumulé avec l'indemnité de production.
Présence scénique en costume de scène et maquillage	79,00 €	Personnel de cat. B ou C par production dans la limite de 8 productions par an
Par représentation pour rôle principal	230,00 €	Personnel Danseurs Coprs du Ballet
Par représentation pour second rôle	115,00 €	
Interprétation d'un concerto	700,00 €	Personnel musiciens
Reprise du concerto	350,00 €	Personnel musiciens Reprise dans les 3 mois qui suivent
Interprétation d'un solo d'une importance exceptionnelle	500,00 €	Personnel musiciens
Reprise du solo exceptionnel	250,00 €	Personnel musiciens Reprise dans les 3 mois qui suivent
Musique de Chambre entre 2 à 7 musiciens	450,00 €	Personnel musiciens
	225,00 €	Personnel musiciens reprise dans les 3 mois qui suivent
Musique de Chambre entre 8 à 15 musiciens	300,00 €	Personnel musiciens
	150,00 €	Personnel musiciens reprise dans les 3 mois qui suivent